

**CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT
AU SERVICE DE REVUES DE PRESSE
(Version à jour - mars 2004)**

1. OBJET - ACCEPTATION

- 1.1 Les présentes Conditions Générales régissent toutes les relations commerciales contractuelles ou pré-contractuelles entre la société PR Editions et le Client relatives à l'abonnement au Service de Revues de Presse.
- 1.2 Les présentes Conditions Générales prévalent sur toutes conventions ou dispositions contraires, en ce compris notamment, les conditions générales d'achat du Client. Elles annulent et remplacent les conditions générales de services ayant pu régir des relations antérieures entre les Parties.
- 1.3 La signature et l'envoi du Formulaire d'Inscription par le Client matérialisent son adhésion aux présentes Conditions Générales.
- 1.4 La société PR Editions se réserve le droit de modifier, à tout moment, le contenu des présentes Conditions Générales. De telles modifications donnent lieu à l'édition d'une nouvelle version qui s'appliquera alors aux Formulaires d'Inscription ultérieurs.
- 1.5 LE CLIENT RECONNAIT QU'IL A LU LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES ET QU'IL EN A PARFAITEMENT COMPRIS LA TENEUR ET QU'IL EN ACCAPTE LES TERMES ET CONDITIONS.

2. DEFINITIONS

«**Client**» désigne le client de la société PR Editions dont les références sont précisées dans le Formulaire d'Inscription.

«**Conditions Générales**» désignent les présentes conditions générales de services, en ce compris les modifications et compléments que la société PR Editions pourra y apporter.

«**Formulaire d'Inscription**» désigne le formulaire papier disponible auprès de la société PR Editions ou à télécharger sur le Site Internet ou le formulaire en ligne disponible sur le Site Internet, permettant l'abonnement au Service de Revues de Presse par le Client.

«**Grille Tarifaire**» désigne la grille de tarifs éditée par la société PR Editions et en vigueur au moment de l'envoi du Formulaire d'Inscription par le Client.

«**Partie(s)**» désigne la société PR Editions et/ou le Client.

«**Service de Revue de Presse**» désigne le service de revue de presse proposé par la société PR Editions et souscrit par le Client.

«**Site Internet**» désigne le site <http://www.pharmaceutiques.com> de la société PR Editions.

3. DESCRIPTION DU SERVICE DE REVUES DE PRESSE

- 3.1 Ce service consiste en la fourniture de revues de presse à l'attention des Clients, comportant une synthèse et une analyse sectorielle, par les équipes de journalistes de la société PR Editions, de l'actualité médicale, socioprofessionnelle et économique issue de la presse professionnelle et grand public (quotidienne, magazine et on-line) nationale et internationale.
- 3.2 Les Revues de Presse sont diffusées par courrier électronique aux Clients à raison d'environ 214 Revues de Presse par an, le nombre des Revues de Presse pouvant être revu à la baisse ou à la hausse de plein droit par la société PR Editions en fonction de l'actualité.
- 3.3 Le Service de Revues de Presse est interrompu pendant cinq (5) semaines en été (dernière semaine de juillet et mois d'août) et entre Noël et le Jour de l'An.
- 3.4 Le Client reconnaît avoir été informé et avoir pris connaissance de la nature du Service de Revues de Presse et assume la responsabilité de ses choix en fonction de ses capacités et de ses besoins. Il reconnaît avoir reçu toute information nécessaire à cet égard.

4. ABONNEMENT AU SERVICE DE REVUES DE PRESSE - DUREE

- 4.1 Pour s'abonner au Service de Revue de Presse, le Client devra dûment remplir le Formulaire d'Inscription.
- 4.2 Tout Formulaire d'Inscription mal renseigné ou dans lequel figurerait des omission ou erreur ne pourra être suivi d'effet.
- 4.3 Le Service de Revues de Presse est souscrit pour une période d'un (1) an.

5. CONDITIONS FINANCIERES

- 5.1 **Prix**
Les prix applicables au Service de Revues de Presse sont ceux mentionnés dans la Grille Tarifaire. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.
- 5.2 **Facturation**
La facturation s'effectuera à réception du Formulaire d'Inscription, à l'exception des cas où le Client joint son règlement à l'envoi du Formulaire d'Inscription.
- 5.3 **Conditions de paiement**
Le paiement des factures sera effectué par traite, chèque ou virement bancaire à trente (30) jours suivant la date de la facture.
Les taxes seront facturées au Client suivant le régime applicable au moment du fait générateur.
- 5.4 **Retard de paiement**
La société PR Editions se réserve la possibilité de suspendre de plein droit le Service de Revues de Presse et donc ses engagements en cas de non-paiement des sommes dues par le Client dans les délais impartis. En pareille hypothèse, la responsabilité de la société PR Editions pour inexécution de ses obligations ne saurait être engagée.
En cas de retard de paiement par le Client, pour quelque raison que ce soit, les sommes dues porteront de plein droit intérêts, au taux d'intérêt légal majoré de 1.5 points après mise en demeure restée sans effet adressée par la société PR Editions au Client.

6. RESILIATION

La société PR Editions pourra résilier un Formulaire d'Inscription et le Service de Revues de Presse de plein droit en cas de manquement par le Client à son obligation de paiement qui n'aura pas été remédié dans les trente (30) jours suivant l'envoi par la société PR Editions d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

7. RESPONSABILITE

- 7.1 Les obligations de la société PR Editions dans le cadre de l'exécution des Prestations de Services sont des obligations de moyens. Les analyses proposées dans les Revues de Presse ne font que traduire l'appréciation des journalistes de la société PR Editions et ne sauraient engager la responsabilité de la société PR Editions à cet égard. Par ailleurs, les opinions qui pourraient figurer dans les

Revues de Presse sont fondées sur la base d'informations considérées comme fiables, mais qui n'ont pas fait l'objet de vérification par la société PR Editions. En conséquence, la société PR Editions ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et l'exhaustivité desdites informations et opinions et ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les Clients.

- 7.2 La responsabilité de la société PR Editions est limitée aux dommages matériels directs subis par le Client et dus à une faute de la société PR Editions dans le cadre de l'exécution du Service de Revues de Presse. La société PR Editions ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage indirect subi par le Client ni de tout préjudice commercial ou trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte de commandes, perte d'exploitation, perte d'image.
- 7.3 La société PR Editions ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution du Service de Revues de Presse en cas :
(i) d'évènement de Force Majeure ;
(ii) d'interruption ou d'indisponibilité du réseau de télécommunication permettant l'acheminement des courriers électroniques contenant les Revues de Presse ;
(iii) de tout évènement imputable au Client, au fournisseur d'accès du client, au gestionnaire de son nom de domaine et de tout élément technique dont la société PR Editions n'a pas le contrôle.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 8.1 Les droits de propriété intellectuelle attachés au Revues de Presse adressées au Client par la société PR Editions demeurent la propriété entière et exclusive de la société PR Editions, en ce y compris les droits de :
- reproduction et utilisation
- représentation, publication et édition,
- adaptation, modification, correction, développement, intégration, transcription, traduction, numérisation,
- commercialisation de quelque façon et sous quelque forme que ce soit.
- 8.2 En conséquence, le Client s'engage à n'utiliser les Revues de Presse que pour ses seuls besoins personnels et s'interdit d'en faire un quelconque usage contrevenant aux droits ci-dessus rappelés et notamment d'en faire une quelconque diffusion au sein de sa société ou de son organisme.

9. LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPETENT

- 9.1 Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.
- 9.2 Pour tout litige, relatif à l'interprétation, à l'exécution, à la résiliation ou à l'annulation d'une Commande ou d'une Prestation de Services, les Parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable. A défaut d'accord amiable, dans un délai de trente jours, le litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

PR EDITIONS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40000 € - RCS PARIS B 389 273 962
22, AVENUE D'EYLAU – 75116 PARIS